



La **CFDT** est intervenue pour une défense individuelle où manifestement l'encadrement de proximité bafouait les droits élémentaires des agents :

Non, votre responsable hiérarchique ne peut pas inscrire dans votre dossier individuel un rapport sans vous l'avoir notifié ;

Oui, la formation professionnelle tout au long de votre carrière est un droit et on ne supprime pas de FMCR des inscriptions pour raison de service sans en informer les agents ;

Oui, les congés sont un droit et sous prétexte de sous-effectif chronique, on ne peut pas empêcher les agents de prendre 4 semaines de congés consécutives ;

Oui, remettre de l'ordre c'est avant tout donner du sens au travail et remettre de l'équité dans la vie d'une section ;

Non, Les agents ne peuvent pas être la variable d'ajustement.

La **CFDT** est et sera toujours là pour défendre tous les agents dans ce combat.

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !

